

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre technique du livre de l'enseignement
supérieur du 29 novembre 2005**

➤ **Membres présents ou représentés**

↳ Membres de droit

- M. Alain Colas, chef du bureau de la coordination documentaire à la Sous-direction des bibliothèques et de la documentation, représentait M. Jean-Marc Monteil, directeur de l'enseignement supérieur;
- Mme Caroline Wiegandt, directrice générale adjointe à la BNF, représentait M. Jean-Noël Jeanneney, président de la BNF ;
- M. Guy-Roger Meitinger, directeur adjoint du cabinet du recteur, représentait M. Maurice Quenet, recteur de l'académie de Paris.

↳ Représentants des établissements utilisateurs

- M. Pierre-Yves Hénin, président de l'Université Paris I Panthéon - Sorbonne ;
- M. Jean-Robert Pitte, président de l'Université de Paris IV – Paris Sorbonne ;

↳ Personnalités désignées par le Ministre

- M. Daniel Renoult, inspecteur général des bibliothèques, président du conseil d'administration ;
- M. Denis Pallier, inspecteur général des bibliothèques ;
- M. Pierre Gonneau, professeur à l'Université Paris IV- Paris Sorbonne.

↳ Représentante du personnel

- Mme Barbara Cailletaud, magasinier en chef au CTLes.

↳ Participants avec voix consultative

- M. Raymond Bérard, directeur du CTLes ;
- M. Charles Béa Mbong, secrétaire général du CTLes ;
- Mme Vogtensperger, contrôleur financier du CTLes ;
- Mme Nicole Préteseille, agent comptable du CTLes.

↳ Invités

- Mme Mireille Chapuzy, bibliothécaire au CTLes ;
- M. Guy Cobolet, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de médecine ;
- Mme Geneviève Dreyfus-Armand, directrice de la BDIC ;
- Mme Catherine Gaillard, directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Mme Nelly Guillaume, directrice de la bibliothèque interuniversitaire des langues orientales ;
- Mme Mireille Pastoureau, directrice de la bibliothèque de l'Institut de France ;
- Mme Doretta Quattrin, chargée de mission à la division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Créteil ;

↳ Excusés

- M. Claude Jolly, sous-directeur des bibliothèques et de la documentation ;
- M. Pierre Messmer, chancelier de l'Institut de France ;
- M. Bernard Bosredon, président de l'Université de Paris III - Sorbonne Nouvelle avait donné pouvoir à M. Jean-Robert Pitte.

Le quorum étant atteint, le président du conseil d'administration ouvre la séance à 14h. Aucune question diverse n'est proposée à l'examen du conseil.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2005

Une rectification est demandée : M. Alain Colas, représentant le directeur de l'enseignement supérieur, doit figurer dans le collège des membres de droit et non dans celui des invités.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2005 est approuvé à l'unanimité sous réserve de la modification demandée.

2. POINT SUR LES ACTIVITES DE L'ANNEE 2005

M. Bérard évoque les principaux événements qui ont marqué l'année 2005 au CTLes :

- Aménagement de la plate-forme de stockage provisoire (capacité de 8920 mètres linéaires): les marchés ont été notifiés aux entreprises le 18 juillet 2005. Les travaux ont commencé le 27 octobre pour une livraison prévue en janvier 2006. Coût total TTC : 418.118 euros

- Transferts

Le nouveau marché couvrant la période de novembre 2005 à février 2008 a été notifié en octobre 2005 à la société I2T (Noisy-le-Grand) qui remplace la société Léchevin, titulaire du précédent marché.

Le coût au ml de la part forfaitaire est légèrement inférieur à celui constaté dans le précédent marché : 9,41 contre 9,70 euros/ml

- Stockage provisoire

Au 30 septembre 2005, le CTLes comptait 2397 ml de documents en stockage provisoire

- Conservation partagée

18 mois après le démarrage du projet, les premiers transferts sont intervenus

- Communication

3814 documents ont été communiqués de janvier à septembre 2005, contre 3277 pour la période équivalente de 2004, soit une augmentation de 16,38%. Le mois d'octobre 2005 a enregistré une hausse de 60% par rapport à octobre 2004.

- Traitement

Les délais de 10 semaines entre l'arrivée des documents et leur mise en communication sont tenus. Aucun retard n'est constaté.

- Doublons

Deux envois ont été effectués, vers Varsovie et l'école doctorale franco - algérienne, via Paris VIII. Les quantités envoyées demeurent toutefois infimes (3,63 ml sur un total de 453,42 ml) et requièrent un temps disproportionné par rapport aux résultats.

- Dépôt légal

Mme Wiegandt rappelle les modifications prévues en 2006 pour la redistribution des monographies du dépôt légal en mettant l'accent sur la mise en cohérence de cette redistribution avec la carte documentaire nationale.

M. Colas confirme que les établissements ont reçu favorablement cette réforme.

- Intranet

Sa réalisation, pour un montant de 3.900 euros est en cours, avec une livraison prévue en décembre 2005.

- Personnel

Tous les postes vacants ont été pourvus avec les nominations au 1^{er} septembre 2005 d'un 1 BAS, de 2 assistants de bibliothèque et d'un magasinier spécialisé.

Le CTLes compte au 15 novembre 3 agents contractuels :

- * 1 catégorie C sur rompus de temps partiel

- * 1 catégorie C en remplacement d'un congé de maternité

- * 1 catégorie B pour réaliser les états de collection dans le cadre de la conservation partagée, grâce à une subvention spécifique de la SDBD. Conformément à l'engagement pris lors du conseil d'administration de décembre 2004, les recrutements sur ressources propres sont limités aux remplacement d'agents en congé de maladie ou de maternité non compensés par des crédits de suppléance du Rectorat.

- Voyage professionnel en Finlande

Le directeur et les 2 bibliothécaires du CTLes ont visité en octobre les installations de la bibliothèque nationale de dépôt de Kuopio. L'objectif était de tirer des enseignements des expériences étrangères dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement et le fonctionnement du CTLes voire de son extension.

Kuopio a de nombreux points communs avec le CTLes : création récente (1989), effectifs semblables, capacité proche, accroissement annuel équivalent (4 kml par an)

Les différences portent sur :

- ° le statut des documents, tous cédés, ce qui permet un dédoublement intégral

- ° le type de magasins : pas de magasin de grande hauteur mais des magasins traditionnels, de type compactus

- ° la forte incitation des pouvoirs publics : le Ministère de l'Education nationale refuse de financer la construction de nouveaux magasins de BU. Lorsque leurs magasins sont saturés, les BU doivent envoyer les documents en surplus à Kuopio.

- ° le volume important des communications : 63.000 par an, avec un délai de livraison de 24 heures

- ° la grande flexibilité de fonctionnement : pas de calendrier de transfert : les colis sont reçus au fur et à mesure des demandes des bibliothèques. Ce mode d'organisation est facilité par la présence d'une vaste zone de stockage d'attente (une année de travail) qui fait défaut au CTLes

- ° le mode de conditionnement : par unité bibliographique et non par conteneur

- Le CTLes a accueilli une délégation de bibliothécaires et techniciens du canton de Lucerne où est envisagée la construction d'un silo de stockage. Le CTLes a demandé à recevoir leur étude qui compare magasins traditionnels et magasins de grande hauteur, gestion manuelle et gestion semi-automatisée.

Des enseignements pourront être tirés des choix d'aménagement de ces exemples étrangers si une extension du CTLes devait être décidée.

- L'expertise du CTLes a été sollicitée sur le projet de construction d'un silo à Lyon qui sera partagé par les bibliothèques lyonnaises d'enseignement supérieur et la Bibliothèque municipale de Lyon. La réflexion autour d'une politique de conservation partagée est une des priorités du Pôle universitaire lyonnais dans l'élaboration du volet documentaire de son contrat d'établissement 2007-2010.

- Le directeur du CTLes a assisté en juillet au Congrès de la Ligue des bibliothèques européennes de recherche (Groningen, Pays-Bas). Helen Shenton (British Library) y a notamment présenté le projet de nouveau silo de Boston Spa qui sera opérationnel en 2007/2008. D'après une étude menée par la BL sur l'évolution de l'édition jusqu'en 2015, l'édition papier continuera à croître malgré le développement de l'électronique. Aucune nouvelle construction de magasins n'est programmée sur Londres, la British Library ne conservant à Saint Pancras que les documents très utilisés et patrimoniaux.

Rayonnages de grande hauteur, automatisation, atmosphère appauvrie en oxygène : l'organisation logistique du silo de Boston Spa est calquée sur le mode industriel.

3. ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2006

M. Bérard propose des orientations dans la continuité des actions menées ces dernières années :

- Maintenir la qualité des prestations offertes aux bibliothèques.
- Poursuivre l'intégration au réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur par le signalement des ressources du CTLes dans le SUDOC et des opérations de rétroconversion (participation du CTLes au marché national pour 80.000 thèses étrangères de la Sorbonne).
- Partager l'expertise du CTLes.
- Après la création du site web et l'édition du dépliant, continuer les efforts de communication notamment auprès des bibliothèques d'enseignement supérieur et de recherche situées en-dehors du périmètre de la SDBD.

M. Bérard cite ainsi la présentation faite auprès des bibliothécaires du Collège de France qui devrait déboucher sur des demandes de dépôt ou de cession au CTLes.

M. Renoult estime qu'au vu de l'afflux des demandes des établissements, il sera sans doute judicieux de freiner la communication sur le stockage provisoire mais pas sur les dépôts ou cessions pour éviter que les établissements aient recours à des sociétés privées, très onéreuses.

M. Bérard évoque les nombreuses demandes de stockage provisoire qui ne pourront pas être toutes satisfaites. Le CTLes demandera l'arbitrage de la SDBD pour hiérarchiser les priorités.

Un certain nombre de dossiers prioritaires devra être engagé en 2006:

- Amélioration des conditions d'hygiène et sécurité suite à l'inspection réalisée en

2005 :

- Refonte des conditions de dépoussiérage des documents, dont la prestation est actuellement assurée par une entreprise extérieure dans un local mal équipé.

M. Bérard propose de reconduire le voyage professionnel de cette année qui a permis aux agents de découvrir la réalité documentaire d'établissements qui leur resterait sinon largement inconnue.

Le CTLes entend enfin maîtriser les dépenses de personnel sur ressources propres. Comme en 2005, il n'est envisagé de ne recruter que des personnels vacataires pour répondre à des besoins ponctuels :

- * 1 équivalent temps complet pour la préparation de la rétroconversion.

- * 1 mi-temps pour réaliser les états de collection dans le cadre du plan de conservation partagée.

4. PROPOSITIONS DU SEMINAIRE INTERNE DU 14 AVRIL 2005

M. Bérard présente les conclusions du séminaire qui a réuni l'ensemble du personnel du CTLes le 14 avril 2005. L'objectif était de réfléchir à la façon dont l'établissement est organisé pour remplir les missions qui lui ont été assignées : état des lieux, recensement des difficultés, projets d'amélioration et de développement des services pour les prochaines années.

Quatre axes de réflexion ont été privilégiés:

- o Le système d'information

Le produit Clara/Loris de la société Ever est globalement satisfaisant malgré certains points faibles (lourdeur des procédures de saisie, médiocrité de l'ergonomie, longueur des temps de réponse, inadéquation du module d'adressage). L'achat du portail Flora apporterait des améliorations sensibles : des procédures plus souples, une meilleure ergonomie (technologie web), des performances améliorées et des espaces de travail personnalisés pour les bibliothèques versantes.

Le coût est de 106.140 euros TTC.

L'existant pourrait être amélioré rapidement par l'achat du module d'import automatique dans Clara des fichiers Excel établis par les bibliothèques versantes (3.300 euros).

M. Renoult demande si l'achat du portail Flora constitue une évolution du système actuel ou bien un nouveau système.

Mme Chapuzy répond qu'il s'agit d'une évolution du système actuel développé sous une nouvelle technologie.

A une question sur la finalité des espaces de travail personnalisés. Mme Chapuzy précise que grâce à cette nouvelle fonctionnalité, les bibliothèques versantes bénéficieront depuis leurs locaux d'un espace de travail dans le système d'information du CTLes leur permettant de saisir les listes de documents à transférer. Cette modalité supprimera le double travail de saisie de listes de documents (par les bibliothèques et par le CTLes).

Mme Wiegandt souligne que la Bibliothèque nationale de France a retenu la même société Ever pour un produit intégrant les nouvelles technologies et les techniques classiques des bibliothèques.

M. Renoult propose qu'un dossier approfondi d'évolution du système d'information du CTLes soit soumis au prochain conseil d'administration.

o Les services aux bibliothèques

Les services du CTLes sont reconnus comme globalement satisfaisants. Quelques faiblesses sont toutefois relevées : le calendrier des transferts manque de flexibilité ; des délais de communication (48h) pourraient être améliorés ; la détection des infestations dans les collections transférées pourrait être rendue plus systématique ; les reliquats du dépôt légal et surtout des doublons sont difficiles à attribuer ; enfin les dépôts demeurent dominants dans les transferts.

Des améliorations ont déjà été apportées : des plages libres ont été aménagées dans le calendrier des transferts (réalisé dans le nouveau marché) ; la redistribution des reliquats du DL a été étendue à la BDP de Seine-et-Marne ; une clause automatique de révision au bout de 5 ans a été introduite dans la convention de dépôt ; le plan de formation 2006 inclut un volet sur la formation du personnel aux enjeux de la conservation.

M. Bérard estime que le délai de communication pourrait être réduit de 48 à 24 heures, ce qui nécessiterait des moyens supplémentaires et une organisation du travail différente.

M. Renoult demande aux directeurs de bibliothèques présents si le délai de 48 h est respecté. Pour Mme Gaillard, il est parfois dépassé. M. Cobolet témoigne que le délai de 48 h est toujours respecté et fait état d'un document envoyé par le CTLes dans un délai de quelques heures un vendredi soir.

Le CTLes doit-il proposer un service de pilon de documents aux bibliothèques ? Pour M. Bérard, il existe une véritable demande des bibliothèques pour ce service. Le CTLes dispose d'un prestataire qui enlève gratuitement les documents pilonnés. Les bibliothèques devraient en assurer la livraison à Bussy Saint-Georges.

M. Renoult souligne l'intérêt de ce nouveau service pour les dons de documents disparates ou en mauvais état.

M. Bérard évoque enfin l'expertise d'ingénierie de la logistique de conservation développée par le CTLes qui pourrait être proposée aux bibliothèques pour les aider à analyser leurs fonds (tri entre collections devant rester sur place et collections à transférer, tri entre cession et dépôt).

o La politique documentaire

Pour les cessions, les critères actuels sont quantitatifs (volume de communication inférieur à un prêt au mètre linéaire par an, 25 cm linéaires minimum par titre de périodique), physiques (refus des documents trop abîmés) et intellectuels (refus des livres pour enfants, des bandes dessinées, des quotidiens français et des bibliographies nationales ou étrangères).

Il est proposé d'ajouter à la catégorie des documents non acceptés les publications officielles françaises, bien conservées par d'autres établissements, les publications à feuillets mobiles, les répertoires d'archives (départementales, communales, hospitalières...) et d'approfondir la notion de « document d'intérêt patrimonial et scientifique »

Mme Wiegandt est d'accord pour le refus des publications officielles françaises, qui sont conservées intégralement par la BnF.

M. Renoult partage cet avis : conserver au CTLes des publications officielles lacunaires n'a guère de sens.

Mme Dreyfus souligne que la BDIC collecte un nombre important de publications officielles étrangères et qu'il convient d'éviter de multiplier les centres de conservation.

Si les membres du conseil sont d'accord pour que le CTLes ne conserve pas de publications officielles françaises ou étrangères, M. Renoult exprime des réticences sur les publications à feuillets mobiles car leur incomplétude ne les rend pas forcément inutiles dans la mesure où elles rendent compte de l'état des connaissances à un moment donné.

M. Cobolet prend l'exemple de l'Encyclopédie médico-chirurgicale dont la complétude est capitale et requiert une très bonne connaissance du secteur en raison de sa complexité. La conservation de ces collections relève des bibliothèques spécialisées, pas du CTLes.

M. Renoult cite le contre-exemple de l'Encyclopédie de l'Islam qui pourrait être conservée par le CTLes même si l'institution qui l'a cédée ne l'a pas complétée par la suite. Si certaines PFM peuvent être éliminées d'emblée car suivies par des bibliothèques spécialisées (cas de l'EMC, des Jurisclasseurs) il lui paraît difficile de désigner une catégorie de documents qui recouvre une réalité très variable sans un examen au cas par cas.

M. Gonneau demande si le CTLes conserve des catalogues de bibliothèques. Mme Chapuzy répond par l'affirmative.

M. Renoult n'est pas favorable à un approfondissement de la notion de document d'intérêt patrimonial et scientifique qui peut donner lieu à des débats sans fin.

Pour les dépôts, M. Bérard rappelle que la politique documentaire est du ressort exclusif des établissements. Il évoque toutefois le cas des bibliothèques qui déposent des documents en double, voire en triple, quadruple, jusqu'à 8 exemplaires, ce qui génère un travail fastidieux et démotivant de saisie par les équipes du CTLes. Les efforts de pédagogie doivent être amplifiés pour inciter les bibliothèques versantes à opérer un tri préalable afin de mettre fin à certaines dérives. Pour les fonds déposés dont il est extrêmement peu vraisemblable qu'ils regagneront un jour leur bibliothèque d'origine, l'incitation à la cession devra être plus forte.

○ Les magasins

Sur une capacité totale des magasins de 74.724 ml (incluant la plate forme de stockage provisoire), le taux de remplissage atteignait 52,50% au 1^{er} novembre 2005. Ce taux devrait être de 64,80% en février 2008 (fin du marché en cours). Il n'y a plus de place pour les formats 8°.

A raison de 4 kml par an, hors stockage provisoire, les magasins seront pleins en 2013/2014 (2015 en tenant compte du départ de la BIU des langues orientales). L'arrivée de la Sorbonne en stockage provisoire (24 kml) saturera toutefois les magasins pendant au moins 3 ans. Cette opération ne sera possible qu'après le départ des collections de la BIU des Langues orientales (5349 ml).

Certaines difficultés de stockage peuvent être facilement résolues : le remplacement en 2006 des étagères in-16° par des étagères in-8° permettra de faire de la place pour les ouvrages in-8°.

Il est par ailleurs prévu de maintenir le stockage provisoire sous forme de cartons dans le magasin industriel et de réserver la plate-forme de stockage provisoire aux collections de la Sorbonne.

M. Renoult indique qu'une réserve foncière permet de construire un magasin supplémentaire. Il souligne l'interdépendance des différentes opérations en matière de calendrier.

5. QUESTIONS BUDGETAIRES

o Décision budgétaire modificative N°1

La DBM N°1 opère des redistributions au sein des sections sans en modifier les totaux généraux initiaux, excepté pour les recettes de fonctionnement.

Les principales modifications portent sur les dépenses d'investissement. Le compte 213 (constructions) est diminué de 139.000 euros : 131.000 euros sont annulés en raison du retard pris dans les travaux d'aménagement de la plate-forme de stockage provisoire. Cette somme est ré-inscrite au budget 2006. 8000 euros vont abonder les comptes 205 et 218 respectivement de 5000 et 3000 euros pour prendre en compte des dépassements de crédits.

Dans la section de fonctionnement, plusieurs comptes sont diminués (6061, 628, 641, 643 et 637) pour abonder le compte 615 (travaux d'entretien et de réparation) de 21.000 euros et le compte 68 (dotations aux amortissements) de 2.100 euros.

Le compte 615 a été fortement abondé pour permettre la mise en conformité des équipements demandée par l'organisme chargé du contrôle technique.

Recettes : la DBM prend en compte un complément de subvention de la SDBD (4200 euros) au titre du recrutement d'un vacataire chargé d'assurer les états de collection des bibliothèques médicales du 1^{er} octobre au 31 décembre 2005.

La DBM1 est adoptée à l'unanimité.

- Décisions modificatives provisoires soumises à la ratification du conseil

Le conseil est informé des décisions modificatives provisoires réalisées depuis le début de l'exercice 2005. Il s'agit de transferts de crédits d'un compte à l'autre sans modification du budget total.

Ces modifications, qui sont du ressort de l'ordonnateur, ont été soumises au visa préalable du contrôleur financier.

Certaines modifications sont purement techniques (changements d'imputation). Il a fallu par ailleurs abonder le compte des missions et réceptions (prise en compte du séminaire interne et des frais de réception à la réunion des directeurs de BU).

Quitus est donné à l'ordonnateur sans vote.

- Projet de budget 2006

A la présentation traditionnelle du budget est jointe la présentation des dépenses et recettes par destinations de l'établissement, conformément aux dispositions de la LOLF.

Le CTLes est concerné par la seule action 105 (bibliothèques et documentation) du programme 150 (formations supérieures et recherche universitaire).

Il est proposé au Conseil d'administration de créer 2 sous-destinations correspondant aux 2 principales missions du CTLes :

- Conservation (sous-destination 1051)
- Communication et diffusion (sous-destination 1052)

L'ensemble de ces pièces a été visé par le contrôleur financier. Mme Vogtensperger précise que les indicateurs de performance ne sont pas soumis au vote du conseil.

Les dépenses du projet de budget primitif 2006 s'élèvent à 1.133.200 euros, soit une diminution de 23,69% par rapport au budget primitif de 2005 (1.485.000 euros).

Elles se répartissent entre :

- dépenses de fonctionnement : 962.700 euros (1.043.000 euros en 2005, soit - 7,69%).
- dépenses d'investissement : 170.500 euros (442.000 euros en 2005, soit - 61,42%). 2006 enregistre une forte décreue des investissements après une année 2005 marquée par l'aménagement de la plate-forme de stockage provisoire pour un montant estimé au BP 2005 à 401.000 euros.

Les recettes prévisionnelles s'établissent à 873.400 euros (837.000 euros en 2005, soit +4,34%)

L'insuffisance_d'autofinancement est de 6.300 euros (98.000 euros au budget primitif 2005, 91.700 euros après DBM).

Il est prévu de prélever 179.800 euros sur le fonds de roulement (540.000 euros au budget primitif 2005, 402.700 euros après DBM).

Le fonds de roulement s'élevait au 31 décembre 2004 à 928.374 euros, soit environ 1 an de fonctionnement. Du fait de l'achèvement des travaux, il va revenir fin 2006 à environ 5 mois de fonctionnement.

M. Hénin demande si le fonds de roulement sert à payer des dépenses d'équipement ou des charges récurrentes. M. Renoult confirme qu'il sert bien à couvrir des dépenses d'équipement.

Investissement :

131.100 euros sont inscrits au compte 213 (constructions) : cette somme constitue le report des travaux d'aménagement de la plate-forme de stockage provisoire qui seront réalisés en 2006 en raison du retard pris par le chantier.

Il est prévu de remplacer un des 3 véhicules de service qui date de 1997.

Fonctionnement :

Des travaux d'entretien sont prévus : retablettage d'une partie du magasin industriel pour en augmenter la capacité, mise aux normes des ascenseurs et monte-charges.

Au titre des déplacements, il est prévu de renouveler l'expérience réussie du voyage professionnel (9660 euros).

Pour le dépoussiérage des ouvrages sont prévus 1.800 euros (coût du marché pour les seuls mois de janvier et février, la prestation étant internalisée). Le marché en cours n'étant pas renouvelé, les prestations seront reprises en interne avec le recrutement de 2 agents sur contrats CAE (Contrats d'accompagnement dans l'emploi) de 20h hebdo. Coût pour l'établissement : 3.550 euros

La convention BNF est estimée à 324.180 euros

Des travaux sont en outre prévus pour lesquels le CTLes versera une participation : renouvellement du système anti-intrusion, mise aux normes électriques du magasin traditionnel, ventilation du local de dépoussiérage.

Les charges de personnel (59.300 euros) progressent de 45%. 18.950 euros correspondent au recrutement de 2 agents en contrat CAE à mi-temps pour le dépoussiérage des collections (en remplacement de l'entreprise prestataire). 90% de leur salaire sera remboursé par le Ministère de l'emploi.

Outre ces 2 contrats, il est prévu de recruter 2 vacataires pour des besoins ponctuels :

- * 1 vacataire à mi-temps, niveau BAS, pour réaliser les états de collection dans le cadre du plan de conservation partagée des périodiques médicaux.

- * 1 vacataire à temps complet, niveau BAS, pour préparer la rétroconversion (marché national)

Recettes :

La subvention de la SDBD est maintenue au même niveau qu'en 2005 (768.000 euros)

Le remboursement par le Ministère de l'emploi au titre des 2 contrats CAE est estimé à 15.400 euros, les produits financiers issus du placement du fonds de roulement à 15.000 euros

Les ressources propres générées par les services (communication de documents et location de linéaires) s'élèvent à 75.000 euros (63.000 euros en 2005, soit + 19%)

M. Renoult souhaiterait que figure sur les documents remis au conseil le pourcentage d'exécution des dépenses par rapport aux prévisions.

Le conseil adopte le budget 2006 à l'unanimité.

Le conseil autorise le directeur du CTLes à signer une convention avec l'ANPE pour recruter 2 agents en CAE.

- Admissions en non-valeur

D'un montant de 68,46 euros, elles annulent 5 créances non recouvrées.

Mme Préteseille fait état du coût (en temps passé) que représente le recouvrement de petites sommes.

M. Renoult souhaite que soit effectuée une étude du coût réel des prestations.

Les propositions d'admission en non valeur sont adoptées à l'unanimité.

6. SUBVENTION ACCORDEE A L'ASSOCIATION CULTURE TEMPS LIBRE

Il est proposé d'attribuer en 2006 une subvention de 20.000 euros à l'ACTL, association du personnel du CTLes. Il s'agit du même montant qu'en 2005.

Mme Cailletaud, trésorière de l'ACTL, précise que la plus grosse partie de la subvention est consacrée à la restauration en raison de l'isolement du CTLes dans la zone industrielle de Bussy Saint-Georges.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. RAPPORT DE L'INSPECTION HYGIENE ET SECURITE DU 21 JUILLET 2005

Un nombre important de recommandations a été émis par les inspecteurs. Leur mise en œuvre constituera un gros chantier pour 2006.

Un certain nombre d'actions ont été déjà engagées : un ACO (agent chargé de conseiller le directeur dans le domaine de l'hygiène et de sécurité) a notamment été désigné, sa formation ayant été intégrée au plan de formation 2006 ; une formation « gestes et postures » est programmée pour tout le personnel du CTLes ; les contrats avec les organismes de contrôle ont été régularisés. Le point a été fait avec la BnF sur les prestations qu'elle assure pour la CTLes.

Il reste à programmer les actions de prévention sur la base de l'évaluation des risques (« document unique »), à élaborer les plans de prévention pour les entreprises extérieures et à mettre en place les différents registres,

La recommandation des inspecteurs de créer un comité hygiène et sécurité commun au CTLes (25 agents) et à la BNF (2800 agents) n'est pas retenue. La BnF ne dispose pas en effet d'un CHS spécifique au site de Bussy mais d'un seul CHS pour l'ensemble de ses sites.

Le CTLes devra créer son propre CHS. Mme Wiegandt demande à ce que les échanges avec la BnF relatifs aux questions d'hygiène et de sécurité soient formalisés. Elle suggère une réunion par an.

8. PROPOSITION DE REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement actuellement en vigueur date des débuts du CTLes. Sa révision tient compte des évolutions intervenues depuis cette date, notamment l'ARTT et la mise en place de l'horaire variable.

Les principales modifications portent sur le cycle de travail qui passe de 3 à 4 semaines, avec possibilité de récupérer les heures excédentaires durant le cycle suivant

Au sujet de la récupération des jours fériés par les agents à temps partiel, M. Meitinger souligne que le lundi de Pentecôte n'est plus un jour férié. Il appartient à l'établissement de décider s'il demeure chôme ou non.

M. Renoult demande de ne pas confondre règlement intérieur et réglementation : le règlement intérieur doit se limiter à énoncer les règles internes de fonctionnement de l'établissement sans rappeler des dispositions s'appliquant à toute la fonction publique.

Le projet de règlement intérieur est adopté sous réserve de soumettre au prochain conseil une nouvelle formulation pour le lundi de Pentecôte.

9. PROPOSITIONS DE SORTIE D'INVENTAIRE

Propositions approuvées à l'unanimité, sous réserve que les prix des équipements soient ajoutés à la liste soumise aux membres du conseil.

10. CONVENTIONS ET MARCHES RECENTS ET EN COURS

Le conseil est informé des marchés et conventions signées ou en cours depuis le dernier conseil d'administration.

11. PROPOSITION DE MODIFICATION DE CERTAINS TARIFS DE COMMUNICATION DE DOCUMENTS

Les communications de documents aux bibliothèques étrangères sont facturées par le CTLes entre 7,53 et 8,78 euros selon la catégorie de document.

Les paiements en provenance de l'étranger étant soumis à des frais bancaires d'environ 6 euros, la recette correspondante est fortement amputée.

Il est proposé au Conseil d'administration d'augmenter le tarif des communications aux bibliothèques étrangères de 6 euros pour tenir compte de ces frais bancaires (soit de nouveaux tarifs compris entre 13,53 et 14,78 euros)

M. Renoult propose de ne retenir qu'un seul tarif de 15 euros et d'informer les bibliothèques étrangères des raisons de cette augmentation.

Proposition adoptée à l'unanimité.

M. Renoult conclut la séance en annonçant le départ du CTLes de M. Bérard au 31 décembre et le remercie pour son action à la direction de l'établissement.

La séance est levée à 16h.